



Séance du conseil d'administration du CGDIS du 19 mars 2026

La réunion du conseil d'administration du CGDIS s'est tenue au sein du Centre National d'Incendie et de Secours.

Pour commencer la réunion, les **affaires du personnel** ont été évacuées avec notamment, 1 adaptation de poste, 7 engagements, 3 mutations internes, 2 départs, 2 avancements et promotions de fonctionnaires, 2 changements de carrière, 6 attributions de primes, 1 nomination d'une commission d'examen, 2 changements du taux d'occupation, 3 demandes de changement de la période d'initiation.

Le tableau des **emplois managériaux** a été approuvé reprenant les démissions et libérations de postes suivantes:

Service	Fonction
formation groupes d'intervention spécialisés (GIS)	Chef de service

CIS	Fonction
Junglinster	Chef CIS
Bettembourg	Chef CIS adjoint

Ainsi que les nominations :

Service	Fonction
santé au travail des pompiers	Chef de service
service travaux neufs	Chef de service

CIS	Fonction
Junglinster	Chef CIS
Dudelange	Chef CIS adjoint
Bettembourg	Chef CIS adjoint

Par la suite, le conseil d'administration a approuvé la **demande de construction** présentée par les administrations communales de Kayl et de Rumelange portant sur un nouveau CIS en vue de la fusion future des CIS Kayl-Tétange et Rumelange.

En application du règlement grand-ducal du 23 décembre 2020 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la **Commission consultative de prévention d'incendie**,

stipulant que les mandats des membres et des suppléants viennent à échéance au bout de 5 années, le conseil d'administration a procédé à la nomination des représentants proposés par les différentes parties prenantes.

Le conseil d'administration a approuvé l'offre **de mise à disposition d'un prototype d'une cabine camion** pour les besoins de l'INFS, émise par Renault Trucks dans un souci de promouvoir la formation des pompiers

Suite à la démission d'un membre de la **commission de reconnaissance des diplômes et de la validation des acquis**, le conseil d'administration a procédé à la nomination d'un remplaçant.

Aux fins de combler toutes les dépenses liées aux accord salariés et à la réforme des carrières inférieures, le conseil d'administration a validé un **budget ajusté** pour l'année 2026.